

Conception et mise en œuvre d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Notre accompagnement expert à toutes les étapes du projet, de la conception à la mise en œuvre opérationnelle de la CPTS

Le système de santé français est confronté à un ensemble de défis majeurs, auxquels il doit aujourd'hui répondre pour conserver son haut niveau de performance. Le vieillissement de la population et l'accroissement des maladies chroniques, l'aggravation des disparités territoriales dans la couverture médicale mettent au défi la qualité des soins et ses principes fondateurs d'égalité et de solidarité.

Dans une perspective de performance territoriale du système de santé, les professionnels libéraux jouent un rôle essentiel. Faciliter l'accès aux soins primaires constitue un objectif majeur de santé publique, tant il est le vecteur privilégié de la prévention la plus précoce et du meilleur suivi des patients. Comment bâtir des « collectifs de soins » capables d'associer les professionnels de santé de tous les métiers, les hôpitaux, les professionnels de ville et du secteur médico-social, agissant dans un même projet coordonné capable de garantir le meilleur accès à un médecin traitant, d'organiser une meilleure réponse aux urgences du ressort de la médecine de ville, de développer les actions de prévention, de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et d'améliorer la prise en charge des pathologies chroniques par une meilleure coopération ?

La « Loi de modernisation de notre système de santé » (Loi du 26 janvier 2016) engage les

professionnels de santé libéraux à s'organiser à l'échelle de chaque territoire ; elle propose à la population une offre de proximité en soins primaires, par la mise en place d'équipes de soins primaires (ESP) organisées autour des médecins généralistes, et la constitution de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), regroupant des médecins généralistes et spécialistes, des auxiliaires médicaux, des acteurs médico-sociaux et sociaux.

Pour sa part, la Loi « ma santé 2022 » prévoit le déploiement de mille CPTS avant 2022. Elle détermine la mise en œuvre d'un soutien financier au développement des assistants médicaux auprès des médecins libéraux dès lors qu'ils exercent en groupe ; en s'inscrivant dans un exercice coordonné ou une CPTS, ils s'engagent sur un bénéfice mesurable pour la population en matière d'accès aux soins. De nouvelles fonctions d'assistant médical seront créées, pour assumer des tâches administratives et soignantes.

Une négociation conventionnelle a été menée à terme avant l'été 2019 pour accorder aux CPTS un cadre pérenne de financement. Mi-juin 2019, les syndicats des médecins libéraux ont conclu un accord pour le financement des CPTS, qui pourront recevoir de 100 000 à 300 000 euros par an pour assumer collectivement la responsabilité des soins sur leur territoire.



Les CPTS : de nombreuses promesses pour les professionnels de santé

La mise en œuvre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé constitue un vecteur majeur pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients. Les CPTS constituent notamment un moyen de répondre aux aspirations des nouvelles générations de professionnels de santé, de pouvoir travailler plus collectivement et de diversifier leur activité, par :

- **Une meilleure coordination entre professionnels de santé** : en construisant des projets de santé « sur mesure » pour répondre aux besoins de la population du territoire, les professionnels imaginent les meilleurs processus de coordination ;
- **Un gain de temps au quotidien** : le déploiement des assistants médicaux au cœur de la gestion des CPTS permet aux professionnels de disposer de davantage de temps médical, donc de mieux soigner les patients et coordonner les parcours ;
- **Un meilleur confort de travail pour les acteurs du territoire, une meilleure qualité de vie au travail des professionnels** : exercer au sein d'une CPTS permet d'organiser la permanence des prises en charge entre professionnels tout en garantissant à chacun les temps de repos adéquats, essentiels à la qualité des diagnostics et des conseils prononcés ;
- **La mise en place d'outils numériques adaptés, une communication et une transmission d'informations simplifiée** : la constitution d'une CPTS permet de doter les professionnels d'outils de gestion et de partage de l'information adaptés et sécurisés.



Notre accompagnement

Nous vous accompagnons dans :

- **La définition d'un territoire cohérent pour la CPTS**, en accord avec les priorités locales de santé publique, comme gage de pérennité et de bonne intégration dans l'écosystème local
- **L'organisation d'une structure attractive pour les meilleurs profils de professionnels de santé**, favorable à l'installation des plus jeunes sur le territoire, et source d'une meilleure qualité de vie au travail au quotidien
- **La conception d'indicateurs de performance conformes** aux attentes des autorités de tutelle, par conséquent dans la sécurisation du financement de la structure
- **La construction d'une organisation économiquement viable**, en adéquation avec les financements prévus par les autorités de tutelle
- **La mise en œuvre d'un modèle d'organisation conforme aux attentes de la Fédération des CPTS**, validé par nos retours d'expérience.



Vous accompagner à toutes les étapes, du choix raisonné du territoire jusqu'au fonctionnement opérationnel de la CPTS

Notre approche

1. Lancement du projet

Un comité de pilotage est constitué. Nous organisons avec vous la [rencontre des professionnels de santé et du médico-social](#) ainsi que des acteurs locaux sur le territoire envisagé pour les mobiliser, recueillir leurs attentes et leur adhésion.

2. Définition du territoire

Nous mobilisons nos expertises statistiques pour [définir le territoire le plus pertinent pour votre CPTS](#), le plus propice à la mise en place d'[une politique publique performante](#) et en adéquation avec les pratiques sociales de santé. Nous définissons avec vous les [spécialités infra-départementales](#) sur lesquelles concentrer l'action de la CPTS.

3. Mise en œuvre opérationnelle

Nous [construisons ensemble le plan d'actions de la CPTS](#). Pour chacun des axes prioritaires retenus, un groupe de travail écrit les « [feuilles de route](#) » qui définiront les objectifs, moyens mobilisés, les modes d'intervention, les indicateurs de performance associés. Nous vous assistons dans la [rédaction du projet de santé de la CPTS](#) et dans la [construction de sa forme juridique](#), jusqu'à son lancement.

4. Pérennisation et intégration dans l'environnement

Nous [conduisons ensemble la mise en œuvre opérationnelle de la CPTS](#), préparons sa pérennisation au cœur du territoire, son interaction avec les partenaires du projet et l'obtention des financements auprès des autorités de tutelle.



Qui sommes nous ?

Caracal Stratégies est un cabinet de conseil spécialisé dans l'accompagnement de la performance durable et le management des risques, dédié aux employeurs publics. Caracal Stratégies est issu d'une expérience de plus de 20 ans dans l'accompagnement des organisations, le management de la qualité de vie au travail, la conduite de l'amélioration continue et raisonnée des processus vers l'excellence opérationnelle.

Pierre Souchon, président de Caracal Stratégies, ingénieur et docteur en sciences de gestion, a dirigé pendant 14 ans les activités de conseil et de services au secteur public local de d'un cabinet de conseil en management, filiale d'un groupe mutualiste français majeur, partenaire historique de l'hôpital public. Au cours des dernières années, il a notamment accompagné plusieurs Groupements Hospitaliers de Territoires dans la conception de leurs projets médicaux partagés. Pour accompagner l'essor des CPTS, Caracal Stratégies s'associe aux meilleures expertises à l'échelon national, disposant déjà d'une expérience de référence en la matière, pour couvrir tout ou partie des étapes de la mise en œuvre d'une CPTS, depuis la définition de son territoire d'action le plus pertinent, jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle et son intégration pérenne dans son environnement.

Nos atouts, nos promesses

Faire le choix de Caracal Stratégies pour accompagner votre CPTS, c'est choisir :

- Une expertise dans la définition du meilleur périmètre et des priorités d'actions les plus pertinentes pour votre CPTS, grâce à des modélisations statistiques avancées, conformes à l'état de l'art et aux meilleures pratiques en la matière ;
- Une expertise dans la conduite de projets complexes, capable de franchir chacune des étapes de la démarche dans le respect des attentes et contraintes des parties prenantes et de l'environnement, acteurs du système de santé ou acteurs locaux ;
- Une connaissance approfondie du fonctionnement du système de santé et du rôle de chacun de ses acteurs, issue de retours d'expérience nombreux de démarches conduites auprès des professionnels de l'hôpital public et des professionnels de santé.

Nous contacter

contact@caracalstrategies.com

07.85.32.90.04

